Deuxième hypothèse : Si, par possible ou par impossible, Dieu nous laissait moralement libres d'atteindre ou non à la vision béatifique, plutôt qu'au bonheur des limbes, il y aurait certes un illogisme ridicule, mais il n'y aurait pas de faute à se contenter du bonheur des limbes.

Pour juger de la moralité, il est nécessaire et suffisant de regarder les choses sous l'angle de la volonté de Dieu.

Le devoir et le bien ne s'opposent certes pas au bonheur, mais le bonheur ne constitue pas la règle de la moralité, — ni la félicité connaturelle, ni la béatitude surnaturelle ne peuvent la constituer. L'âme parfaite est abandonnée au bon vouloir divin comme tel.

Pour que le péché soit possible, la règle de moralité (volonté divine, bonté divine, Souverain Bien) exige bien évidemment d'être saisie par toute créature comme « dans la nuée », comme à distance, bref d'une manière abstractive et analogique, car au sein de la vision intuitive de Dieu, l'esprit, voyant à l'évidence l'identification du Souverain Bien et de l'Objet de connaissance auquel il est miraculeusement adapté, ne peut plus pécher, métaphysiquement parlant, parce qu'il ne peut absolument plus se tromper.

Quelle que soit sa destinée (félicité naturelle ou béatitude surnaturelle), l'ange ne jouit pas de la vision béatifique au moment de son élection, et c'est précisément l'une des conditions indispensables de cette élection définitive.

L'erreur possible rend le péché possible[1] ; la mauvaise volonté effective rend, seule, le péché effectif. Nul ne commet le péché sans errer lourdement, mais nul ne serait condamné pour une erreur non coupable.

2. *L'occasion du mérite ou du démérite*

Quelles sont les contingences susceptibles d'occasionner, *naturellement* parlant, l'amour ou la haine de l'ange à l'égard de Dieu, créateur, fin dernière morale ? Point n'est besoin pour résoudre ce problème d'un *deus ex machina*.

Il ne s'agit, de soi, ni d'une difficulté quelconque jouant sur le plan de la nature angélique, au sein d'elle-même, — ni d'une

1. « Cum enim voluntas de se ordinetur in bonum sicut in proprium objectum, quod in malum tendat, non potest contigere nisi ex hoc quod malum apprehenditur sub ratione boni : quod pertinet ad defectum intellectus vel rationis, *unde* causatur libertas arbitrii. » (*De Malo, qu. 16, art. 5, c.*)